

Changement climatique, sobriété et transition énergétique



Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne

Mardi 15 mars 2022

Le service Conseil en Energie Partagé (CEP)

Le patrimoine communal en Tarn-et-Garonne représente une dépense moyenne « fluides-énergies » de 47,30 €/hab.an, soit 6,6% du budget de fonctionnement, contre 42,75 €/hab.an et 4,2% du budget de fonctionnement à l'échelle nationale.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations d'accompagnement des collectivités sur les questions liées à l'énergie (*quels sont les équipements les plus énergivores, quels travaux pour une rénovation performante de mon bâtiment, quelles possibilités de développement des énergies renouvelables*), **le syndicat a créé la mission Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2021 avec le soutien technique et financier de l'ADEME pour la création de 2 postes.**



Objectifs de la mission CEP pour les collectivités

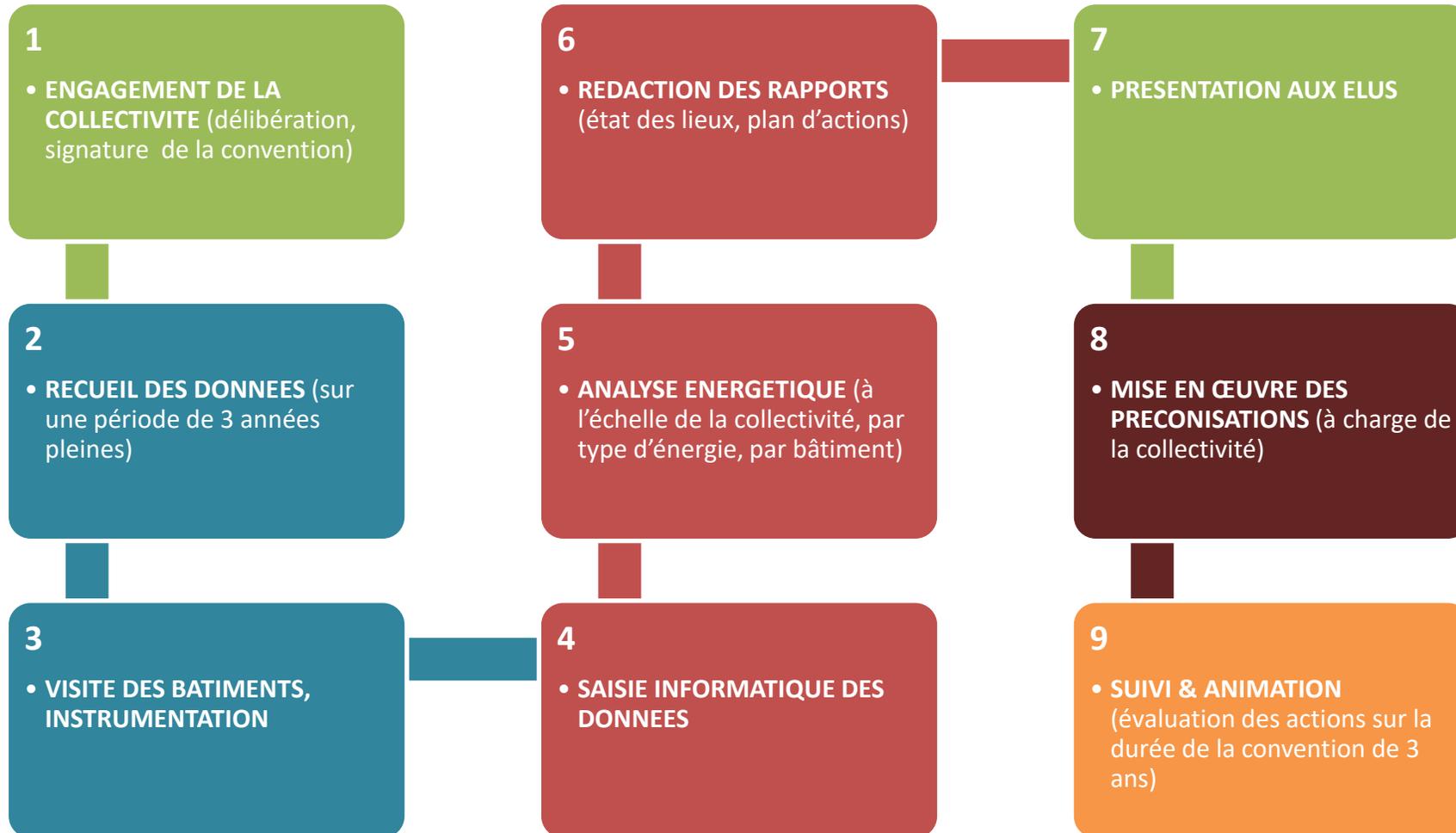
- Maîtriser leurs factures d'énergie
- Développer une véritable politique d'efficacité énergétique
- Valoriser leur patrimoine
- Dynamiser la production d'ENR
- Participer à une démarche de territoire

Bénéfices du CEP pour les collectivités

- Etre conseillées et accompagnées par un service objectif et indépendant
- Recevoir des conseils personnalisés
- Disposer d'un plan d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie
- Disposer d'un suivi énergétique continu
- S'appuyer sur un interlocuteur de proximité disposant d'une pleine connaissance du dossier

Déroulement de la mission CEP

Les différentes étapes de la mission :



Logiciel énergétique

- Suivi des contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel
- Analyse des consommations et dépenses
- Analyse des courbes de charge (appels de puissance)



Logiciel de calculs thermiques

- Simulations thermiques des bâtiments, évaluation de scénarios de travaux
- Évaluation de l'inconfort thermique (surchauffes estivales)



Enregistreurs de température, humidité, CO₂

- Campagnes de mesures
- Analyse du « comportement » des bâtiments, notamment en périodes d'inoccupation (WE, vacances)



Caméra thermique

- Identification des déperditions de chaleur des bâtiments
- Analyse de fonctionnement des installations CVC, électriques



Tableurs

- Suivi analytique, analyses graphiques
- Calculs des indicateurs/ratios
- Réalisation de tableaux de bords et suivi de la mission



Analyses et diagnostics des bâtiments

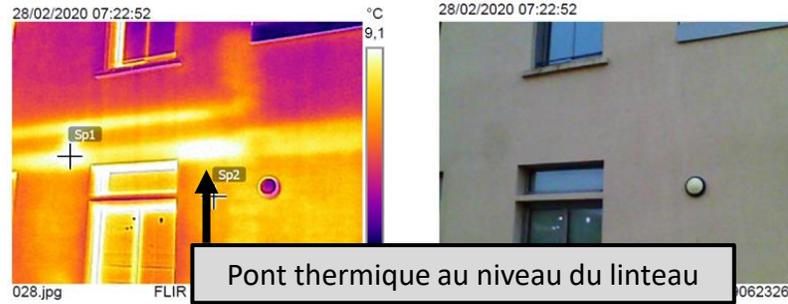
Modélisation thermique des scénarios de rénovation



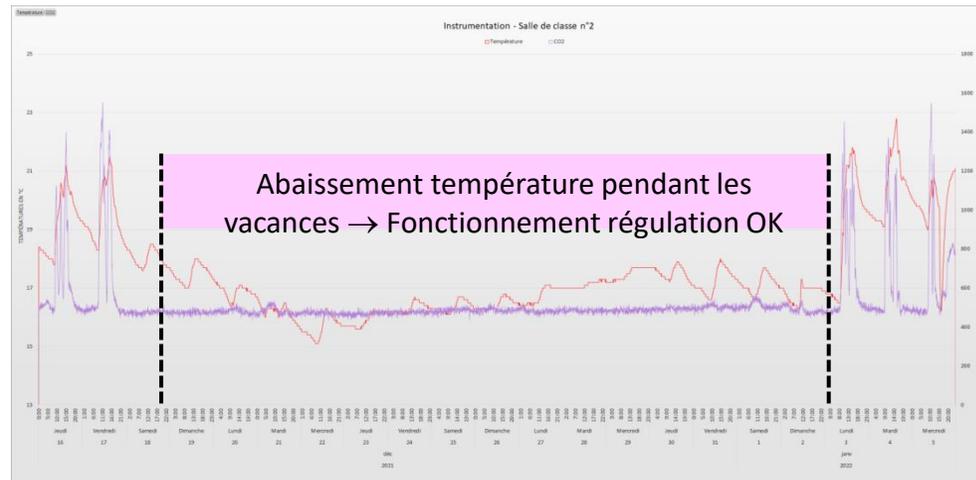
Scénario température intérieure avant/après travaux



Thermographie infrarouge



Acquisition de mesures



FICHE DE RENSEIGNEMENT BATIMENT

Commune : Habitants :
 Bâtiment : Année étudiée :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Année de construction	Surface
	Nombre de niveau	Etat (Ancien, rénové, neuf)
	Energie utilisée	Nombre de PDL

MODE CONSTRUCTIF

Murs	<input type="text"/>
Plancher bas	<input type="text"/>
Plancher intermédiaire	<input type="text"/>
Plancher haut	<input type="text"/>
Fenêtres	<input type="text"/>

SYSTEMES ET EQUIPEMENTS

Chauffage / Climatisation	<input type="text"/>
Emetteurs	<input type="text"/>
ECS	<input type="text"/>
Ventilation	<input type="text"/>
Eclairage	<input type="text"/>

PRECONISATIONS

Commentaires	<input type="text"/>
--------------	----------------------

Adhésion des collectivités

Délibération des bénéficiaires et conventionnement

Accompagnement sur 3 ans

Montant de l'adhésion :

- Communes ne percevant pas la TCCFE* : gratuité du service
- Communes percevant la TCCFE et < 10 000 hab. : 1 €/hab.an
- EPCI : 0,20 €/hab.an

*Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

L'équipe « rénovation énergétique »

4 conseillers

Aymen



Gaël



Kéziah



Victor

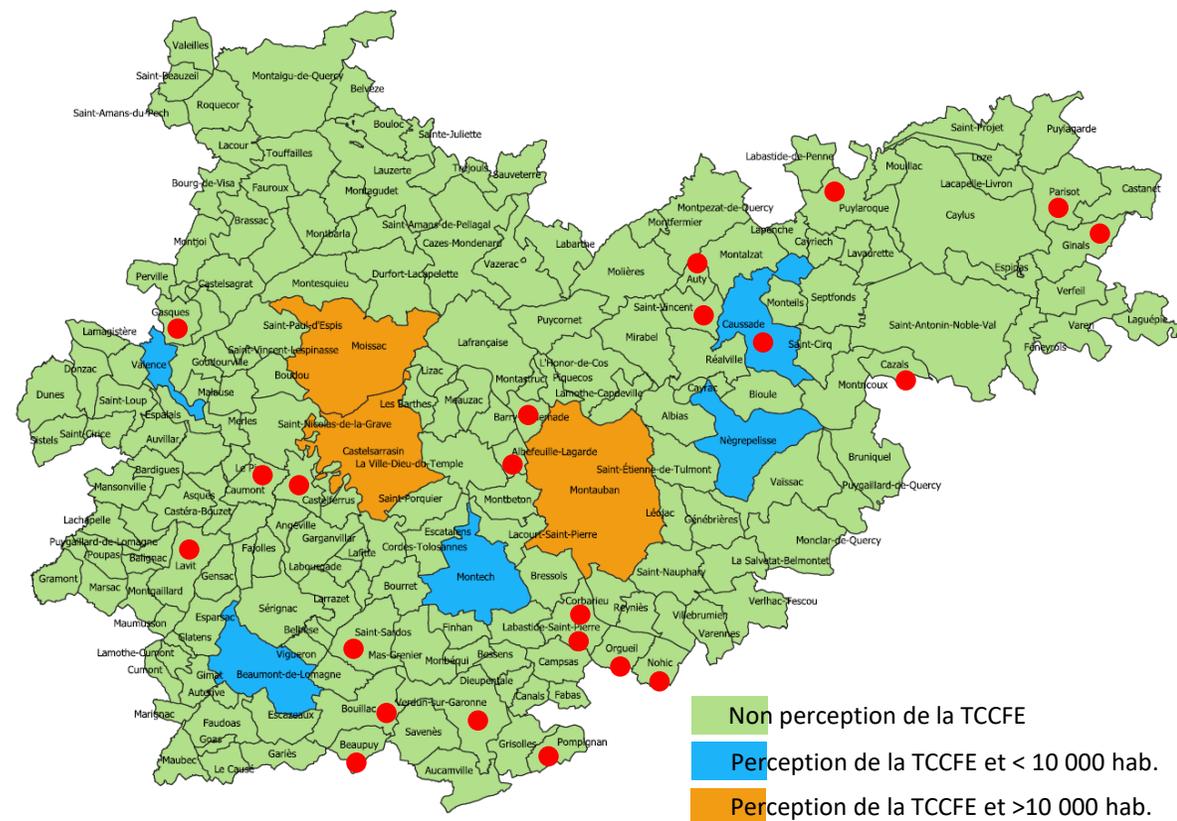


Compétences complémentaires au service des collectivités du territoire

Contacts : cep@sdetg.fr

05 63 21 09 00

Engagement des collectivités



Notre objectif, vous accompagner dans la définition et la mise en place de vos plans d'actions.

Présentation du dispositif ACTEE 2

Le SDE 82 a été lauréat de 2 programmes en 2021 dans le cadre du dispositif ACTEE 2 (PRO-INNO-52) porté par la FNCCR pour accompagner les collectivités du territoire sur la rénovation thermique des bâtiments publics.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

OBJECTIF ⇒ Mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision



Programme SEQUOIA : 63 475 €

- Cible : **bâtiments publics autres que les établissements scolaires**
- Bénéficiaires : communes et EPCI
- Co financement d'audits énergétiques à hauteur de 1 000 € (consultation et sélection du prestataire à charge des collectivités)
- Fin du programme : décembre 2022

Programme MERISIER : 95 000 €

- Cible : **établissements scolaires**
- Bénéficiaires : communes et EPCI
- Co financement d'audits énergétiques à hauteur de 1 000 € (consultation et sélection du prestataire à charge des collectivités)
- Fin du programme : décembre 2023

